

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 pouvoirs

Date de convocation 12 février 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Site Eiffel Pointe Sud – construction d'un complexe aquatique – Avenant à la convention d'études avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE)

N° de délibération : 12

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
39	42	42	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Dans la continuité des études d'aménagement ayant abouti en 2016 à un projet d'aménagement qualitatif de la pointe Sud du site Eiffel, une convention d'études approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, est actuellement en cours d'exécution.

Cette convention porte sur la gestion des terres dans le cadre de la construction du premier bâtiment du site, un nouveau complexe aquatique.

L'intervention de l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) consiste à réaliser les travaux de gestion de la pollution et de terrassement sur le lot H afin de permettre l'implantation de l'équipement projeté.

Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté en octobre 2020 et, après étude et traitement des données disponibles, des investigations complémentaires s'avèrent nécessaires.

Or l'enveloppe allouée aux études de maîtrise d'œuvre et diagnostics dans le cadre de la présente convention ne permet pas de couvrir l'ensemble des études préconisées.

Il est donc proposé d'augmenter l'enveloppe actuelle de 150 000 € TTC, faisant passer l'enveloppe totale à un montant de 300 000 € TTC et la répartition du financement de cette enveloppe comme suit :

- L'EPFG à hauteur de 80% soit 240 000€ TTC,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, à hauteur de 20% soit 60 000€ TTC.

Enfin pour mémoire, la Communauté de Communes a ouvert une autorisation de programme pluriannuelle par délibération du 28 mars 2019 ayant pour objectif d'ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du projet de construction de complexe aquatique en phase pré-opérationnelle. Cette autorisation de programme inclue les frais d'étude de cette nature.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est tel qu'annexé à la présente délibération et portant sur la modification de l'enveloppe.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant tel annexé à la présente délibération.

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC